



une alliance pour le bien-être des populations de l'Afrique de l'Ouest

Mis en avant au début du XX^{ème} siècle, le concept de développement durable vise à prendre en compte, outre l'économie, les aspects environnementaux et sociaux qui sont liés à des enjeux de long terme. L'intégration régionale a pour objectif d'aboutir au développement solide des Etats en s'appuyant sur plusieurs éléments dont ceux relatifs au développement durable. A cet effet, les organisations régionales ont élaboré des politiques et programmes communautaires en matière d'agriculture et de développement rural, d'environnement et de gestion intégrée des ressources naturelles et de promotion humaine (santé et genre).

I. Les programmes d'environnement et de ressources naturelles

1. Au niveau de la gestion des ressources en eau, la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est engagée dans un processus régional de gestion intégrée des ressources en eau à travers l'adoption de la politique régionale des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest. Son objectif est d'assurer un approvisionnement régulier et suffisant des ménages en eau potable. Le niveau actuel de prélèvement d'eau douce dans la région ouest africaine ne représente pour le moment qu'une faible proportion (moins de 4%) des disponibilités totales de la région en ressources en eau renouvelables (plus de 1000 milliards de m³).

2. Au niveau forestier, un plan de convergence pour la conservation et la gestion durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest a été adopté en juin 2013. Son objectif global est d'amener les pays de l'Afrique de l'Ouest à gérer de manière durable et concertée les ressources forestières et fauniques pour le bien-être des populations et la sauvegarde de l'environnement. La superficie des forêts en Afrique de l'Ouest aurait reculé de 19%, soit une perte d'environ 870 000 ha par an entre 2000 et 2010, selon les données statistiques de la FAO. Les principaux facteurs de la déforestation dans la sous-région sont la coupe abusive de bois, les feux de brousse, l'agriculture extensive, l'élevage itinérant mais aussi des contraintes

politiques, juridiques, institutionnelles, techniques et économiques.

II. Les programmes en matière d'agriculture et du développement rural

1. Dans le cadre des activités du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel (CILSS), il a été élaboré le programme régional de gestion durable des terres et d'adaptation aux changements climatiques dans la commune de Korhogo (2014-2015). Ce programme couvre les villages de Kafigué et de Zonguitakaha-Sénofo. Il vise la récupération des terres dégradées et l'amélioration des conditions de vie des ménages dans la commune de Korhogo. Ce programme a démarré depuis le mois de janvier 2014.

2. Le programme de construction et de réhabilitation des marchés à bétail transfrontaliers dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) s'inscrit dans le cadre de la promotion du commerce régional, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la réduction de la pauvreté et du renforcement de l'intégration régionale. En Côte d'Ivoire, il prévoit la construction du marché à bétail de Ouangolodougou et la réhabilitation du marché à bétail de Niellé.

3. Le programme conjoint transfrontalier Côte d'Ivoire-Libéria (2013-2016) vise le renforcement de la résilience, de la protection sociale et des capacités de prévention des conflits dans les régions frontalières de la Côte d'Ivoire et du Libéria. Il est mis en œuvre par la FAO pour le volet sécurité alimentaire, le Conseil danois pour les réfugiés pour le volet cohésion sociale et le Conseil norvégien pour les réfugiés pour le volet prévention et résolution des conflits fonciers. Le Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur et le Ministère des affaires étrangères assurent respectivement les tutelles nationales en Côte d'Ivoire et au Libéria. La phase pilote du programme a pris fin le 30 juin 2014 et la phase d'extension (juillet 2014-juin 2016) est en cours de préparation.

4. Le programme de développement intégré des zones transfrontalières de la Côte d'Ivoire est un ensemble de trois projets de développement des zones frontalières de

la Côte d'Ivoire que sont : le projet de développement intégré du Wassoulou (frontière Côte d'Ivoire, Guinée et Mali), le projet de développement intégré du Nimba (frontière Côte d'Ivoire, Guinée et Libéria) et le projet de développement intégré de la Volta (frontière Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Ghana). Les zones géographiques ciblées concernent respectivement le District du Denguélé, la région du Tonkpi et le District du Zanzan. L'objectif global de ce programme est de créer un pôle de développement économique régional au niveau de chaque zone frontalière, d'accroître les échanges entre la Côte d'Ivoire et ses voisins et de doter ces régions d'infrastructures de développement communautaire de base et de renforcer la cohésion sociale. La réalisation des études de faisabilité de ces projets est en cours de préparation.

III. Les programmes en matière de promotion du genre

Les défis liés à la problématique des violences basées sur le genre, notamment les mutilations génitales féminines, constituent l'un des défis majeurs des services nationaux en charge du genre. Le Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de



l'extérieur participe au respect des engagements régionaux relatifs à l'égalité du genre et particulièrement à l'autonomisation de la femme.

A cet effet, les services du ministère veillent à ce que la notion de genre soit prise en compte dans chaque politique, programme et projet à mettre en œuvre, conformément

aux directives régionales.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de promotion du genre, le premier panel de haut niveau de l'Union africaine sur l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme dans le contexte de « l'après OMD » (Objectifs du Millénaire pour le Développement), s'est déroulé en Côte d'Ivoire du 2 au 4 octobre 2013. La position africaine (régionale et continentale) commune sur l'agenda de développement post-2015 liée à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, a adopté des stratégies liées à une croissance équitable bâtie sur la participation pleine et entière des hommes et des femmes aux efforts du développement en Afrique.

IV. Les programmes en matière de santé

Dans le cadre du programme d'élimination du paludisme dans l'espace CEDEAO par l'utilisation des bio-larvicides, un projet de construction d'usines de fabrication de bio-larvicides au Nigéria, au Ghana et en Côte d'Ivoire est en cours d'exécution. Ce programme a deux composantes : la construction d'usines de fabrication de bio-larvicides et la sensibilisation des populations à l'amélioration de l'hygiène du cadre de vie et à l'épandage efficace des bio-larvicides. Au titre de la mise en œuvre de ce programme au plan régional, un protocole d'accord tripartite a été signé entre la Commission de la CEDEAO, le Venezuela et le Cuba relatif à l'utilisation des bio-larvicides comme moyen complémentaire de lutte anti-vectorielle. Il s'inscrit dans le cadre du programme régional santé en Afrique de l'Ouest qui date de 2003 et vise l'atteinte de zéro décès dû au paludisme dans l'espace CEDEAO d'ici 2020. Le volet sensibilisation a débuté par la formation des formateurs militaires et le lancement officiel du programme a eu lieu le 28 mai 2014 à Lomé, au Togo.

Préoccupation majeure de tout processus d'intégration régionale, le bien-être des populations est au cœur du concept de développement durable. Les actions menées au niveau régional visent donc à améliorer les conditions de vie des populations et à consolider le processus de développement social et économique.

Infoline: 08 15 57 24 E-mail: djekoli@yahoo.fr

